

Commune du
SEQUESTRE - Tarn-

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT

Le Maire du SEQUESTRE - Tarn ;

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande déposée le 8 janvier 2023 par Mme Marie Maillot pour son déménagement prévu le samedi 14 janvier.

Considérant que pour permettre la giration du camion de déménagement, il est indispensable d'interdire le stationnement des véhicules aux abords des deux entrées de la rue du Hameau des Brus

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le samedi 14 janvier 2023, de 8h à 20h, au niveau des deux accès de la rue du Hameau des Brus (côté avenue Saint Exupéry et côté rue des Taillades).

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Maire, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, et le bénéficiaire, destinataire d'un exemplaire du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'Albi.

Fait au SEQUESTRE, le 10 janvier 2023

Arrêté publié le
Par Mairie du Séquestre

16 JAN. 2023



Le Maire,
Gérard POUJADE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>